



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE DU 18 JANVIER 2019 A 9H30

*Établi en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 30 du règlement intérieur*

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi 18 janvier à 9h30, le bureau du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le 11 janvier 2019, s'est réuni à Caen, dans les locaux du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de M. Jacques LELANDAIS, Président.

Étaient présents : M. Jacques LELANDAIS, Président, Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, MM. Philippe LAGALLE, Bernard LEJEUNE, Mme Jacqueline ANDRE, MM. Claude CHESNEL, Alain LIARD, Cédric POISSON et Jean-Yves HEURTIN, Vice-Présidents, Mmes Mireille DUFOUR et Claude GLASSON, MM. Joël BELLANGER, François BLIN, Rémi BOUGAULT, Abderrahman BOUJRAD, Christian GABRIEL, Jean-Luc GUILLOUARD, Alain LE FOLL, Gérard MANACH, Gérard MARIE, Gérard POULAIN et Jacques ROYER, membres du Bureau Syndical.

Étaient excusés : MM. Henri GIRARD, Nicolas JOYAU et Jacques TALBOT, membres du Bureau Syndical.

Pouvoir : M. Henri GIRARD à Mme Catherine GOURNEY-LECONTE.

Monsieur le Président constatant le quorum, la séance est ouverte.

Secrétaire de séance : M. Cédric POISSON.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

1. Approbation du procès-verbal du 30 novembre 2018
2. Compte-rendu des délégations
3. Marchés Publics
4. Retrait/Adhésion et Transferts de compétences
5. Actualités (Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes/Inauguration des bornes rapides/Demande de remboursement de recharge Mobisdec/CLE Printemps 2019/Ordre du jour du Comité syndical du 28 février 2019/Communes nouvelles au 1^{er} janvier 2019/37^{ème} congrès de la FNCCR/Compte-rendu des délégations du Président)
6. Échéancier - 1^{er} semestre 2019

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7. Aides au développement du réseau électrique

SOLIDARITE

8. Soutiens financiers à la rénovation énergétique

TRAVAUX

9. Programme de renforcement du réseau public d'Electricité - 1^{ère} tranche 2019
10. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 1^{ère} tranche 2019
11. Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure en communes rurales
12. Convention d'interventions entre Enedis - Retard de mise en exploitation
13. Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
14. Etats contradictoires - Eclairage Public

ENERGIE

15. Compte-rendu des décisions du Président, en vertu de la délégation du Comité Syndical
16. Compétence « Energies Renouvelables »
17. Etudes Energétiques - Aides financières - CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon

III. DOSSIER

18. Compétences « Petit cycle de l'eau »

Le Bureau Syndical adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2018 et prend acte des communications du Président.

2019-01/BS/DB-01

FOURNITURE D'ARMOIRES D'ECLAIRAGE PUBLIC 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir d'attribuer les deux lots de l'accord-cadre à la société **DEPAGNE** ;
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à leur exécution.

2019-01/BS/DB-02

Fourniture de contrôleurs et nœuds communicants sur un réseau d'éclairage public 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre de fournitures et services 2019 relatif à la fourniture de contrôleurs et nœuds communicants sur un réseau d'éclairage public à **BOUYGUES ENERGIES & SERVICES**.
- **AUTORISE** le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à son exécution.

2019-01/BS/DB-03

Convention d'honoraires

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de **SCP BARRÉ - CHUITON - LISCH & VIOLEAU** ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention proposée ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à leur exécution.

2019-01/BS/DB-04

Transferts de compétences – CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon (Energies Renouvelables et Eclairage Public), Cottun, Laize-Clinchamps, Noues-de-Sienne, Val-de-Vie et La Vespière-Friardel (Eclairage Public)

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de ces compétences à la carte, visées aux articles 3.2 et 3.4 des statuts du **SDEC ÉNERGIE** ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

Arrivée de M. Jean-Yves HEURTIN.

2019-01/BS/DB-05

Demande de remboursement de la somme débitée lors de la recharge du badge MobiSDEC de Madame BILLOUDET

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder le remboursement de la somme débitée, s'élevant à 100 € ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 678 du budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

2019-01/BS/DB-06

Aides au développement économique du réseau électrique

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'autoriser les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 5 avril 2018 ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant

2019-01/BS/DB-07

Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA – St Côme de Fresné, Bayeux et Valorbiquet

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution de l'ensemble des aides proposées :

Opérateur	Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Gain énergétique estimé après travaux	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide proposée*
SOLIHA	ST COME DE FRESNE	<ul style="list-style-type: none">- Isolation du plancher haut,- Remplacement des menuiseries.	28.6%	1800€	1 050€
	BAYEUX	<ul style="list-style-type: none">- Isolation extérieure des parois.	21%	2000€	2 050€
	VALORBIQUET (St-Julien de Mailloc)	<ul style="list-style-type: none">- Remplacement des menuiseries,- Installation d'un insert,- Isolation des combles perdus,- Installer une VMC Hygro B	40%	2000€	2 450€

* frais de gestion opérateur inclus.

- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget principal ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2019-01/BS/DB-08

Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2019, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée ? concernant 6 projets, pour un montant de 301 361,97 € HT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2019-01/BS/DB-09

Programme d'extension du réseau public d'électricité – 1ère tranche 2019

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la première tranche de travaux 2019, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée, concernant 22 projets, pour un montant de 258 798,23 € HT ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 du budget principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

2019-01/BS/DB-10

Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure en communes rurales – Cambes-en-Plaine, Goustranville, Graye-sur-Mer, Malherbe-sur-Ajon, Putot-en-Auge, St Manvieu-Norrey et Thaon.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les sept conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2019-01/BS/DB-11

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Merville-Franceville-Plage, au titre des travaux d'éclairage public de l'avenue Houdart et de la place de la plage

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Merville-Franceville-Plage, pour la réalisation des travaux d'éclairage public de l'avenue Houdart et de la place de la plage, dont le plan de financement est le suivant :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	119 185,00 €
Taux d'aide	25 %
Montant de l'aide	29 796,25 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	23 837,00 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	53 633,25 €

- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

2019-01/BS/DB-12

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune d'Anisy, au titre des travaux de mise en lumière de la place du calvaire, dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune d'Anisy, pour la réalisation des travaux de mise en lumière de la place du Calvaire, dans le cadre de l'aménagement de la traversée du bourg, dont le plan de financement est le suivant :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	9 051,40 €
Taux d'aide	35%
Montant de l'aide	3 167,99 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	1 810,28 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	4 978,27 €

- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

2019-01/BS/DB-13

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Falaise, au titre des travaux d'éclairage public de la rue Pelleterie et de la place Belle-croix

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE à la commune de Falaise, pour la réalisation des travaux d'éclairage public de la rue Pelleterie et de la place Belle-croix, dont le plan de financement est le suivant :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	61 032,78 €
Taux d'aide	20 %
Montant de l'aide	12 206,56 €
Montant de la TVA (taux 20 %)	12 206,56 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	24 413,12 €

DECIDE d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 5 avril 2018 en la matière ;

- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

2019-01/BS/DB-14

Convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de VILLERS-BOCAGE au SDEC ENERGIE, au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Avenue de Brioude Phase 1 »

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés sur la commune de Villers-Bocage, « Avenue de Brioude Phase 1 (coût global de l'opération estimé à 90 074,35 € TTC et coût du réseau d'éclairage public à 25 580,46 € TTC) » ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 818 du budget principal ;
- **ADOpte** la convention proposée (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

2019-01/BS/DB-15

Etats contradictoires de remise de biens – Eclairage Public – Ouistreham et Cottun

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les états contradictoires de remise de biens des patrimoines d'éclairage public proposés, en fixant la valeur nette du réseau d'éclairage public à :
 - 969 260,30 € TTC pour la commune de Ouistreham ;
 - 0 € pour la commune de Cottun.
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2019-01/BS/DB-16

Etat contradictoire de remise de biens – Eclairage Public – Pont-Farcy

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acter le procès-verbal de remise des biens, comme suit :
 - Valeur nette du réseau d'éclairage public : 127 886,45 € TTC,
 - Valeur nette du réseau de génie civil de télécommunication : 0 €.
- **AUTORISE** le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

2019-01/BS/DB-17

CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon : Transfert de la compétence « Energies renouvelables » pour un projet de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'extension des vestiaires du gymnase situé à Sainte-Honorine-du-Fay

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de mettre en œuvre le transfert de compétence « Energies Renouvelables » de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **ACTE** le financement définitif pour ce projet, comme suit :

	DEPENSES HT		RECETTES	
INVESTISSEMENT				
	CREATION D'UNE INSTALLATION PV DE 36 kWc	77 100 €		
	RACCORDEMENT AU RESEAU	1 840 €	SDEC ENERGIE	80 240 €
	FRAIS DE GEOMETRE	1 300 €		
FONCTIONNEMENT				
	CHARGES D'EXPLOITATION SUR 20 ANS	22 800 €	VENTE ELECTRICITE	4 800 €
			FORFAIT MAINTENANCE	18 000 €
TOTAL		103 040 €		103 040 €

PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE :	90 940 €
MOBILISATION VENTE ELECTRICITE POUR FINANCER L'INVESTISSEMENT ET LA MAINTENANCE	85 040 €
SOLDE DU PRODUIT DE LA VENTE D'ELECTRICITE SUR 20 ANS	5 900 €

- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

2019-01/BS/DB-18

Etudes Energétiques - Aides financières – CdC Vallées de l'Orne et de l'Odon


Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une aide financière de 3 036,80 € à la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, pour la réalisation d'un audit énergétique pour 15 de ses bâtiments publics, correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal ;
- **ACCEPTE** la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Le Bureau Syndical prend acte de la présentation faite du dossier relatif aux compétences « Petit cycle de l'eau ».

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 12h00.

Le Président
Jacques LELANDAIS



Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.